

DÉPARTEMENT  
DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 6 juillet 2022**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (14) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme HERVIEU, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM représentée par Mme TENENBAUM.

Membres excusés : (1) Mme GINDRE.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Délibération n° : 27-2022**

**Objet : Admission de créances en non valeur – exercice 2021**

Au vu des pièces présentées par le trésorier municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, les membres du conseil d'administration décident d'admettre en non valeur dans le budget principal les créances suivantes :

- Foyer les Marronniers	547,07 €	Impayés
Total	<b>547,07 €</b>	

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1